

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2019-07-12

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf le 1<sup>er</sup> Juillet à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Juin 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain JOUANNY 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Pordic.

**ÉTAIENT PRESENTS :** Alain JOUANNY, Jean-Luc BERTRAND, Jean-Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Loïc TARDY, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Isabelle DESFEUX, Pierre-Anne LE GOFF, Evelyne LE GUEN, Guy RUSSELLE, Yves LAMOUR, Louis EOUZAN, Marie-Pierre COLLIN, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeannine CLOAREC, Noëlla CONNEN, Michel CHEVE, Philippe PLESSIX, Andrée VIOUGEA, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Robert ROLANDO, Rémy LE GRAND, Yannick GUILLOU, Françoise MICHEL, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Joël DEFONTENAY, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Pascal URO, Guylaine TUDOT, Olivier LE DU.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Maurice BATTAS donne pouvoir à M. Alain JOUANNY  
Mme Emmanuelle COTTIN donne pouvoir à M. Louis EOUZAN  
M. Patrick DELAMARRE Donne pouvoir à Mme Florence LE CORVAISIER  
Mme Nicole LE LANNO donne pouvoir à M. Joël DEFONTENAY  
Mme Gwenaëlle GEOFFROY COADIC donne pouvoir à Mme Jeanine CLOAREC  
Mme Nathalie LONCLE donne pouvoir à M. Olivier LE DU  
M. Joseph LE POTTIER donne pouvoir à M. Jean Luc BERTRAND  
Mme MF BLOT LE POTIER donne pouvoir à M. Rémy LE GRAND  
Mme Laëtitia MORIN donne pouvoir à Martine BOSCHER

**ABSENT / EXCUSE :**

**SECRETARIE DE SEANCE :** Monsieur Louis EOUZAN

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 35*

*Nombre de votants : 44*

\*\*\*

**12) Régularisation foncière Rue Surcouf : Propriété Dessaux :**

**Rapporteur :** Monsieur Quettier, Adjoint à l'Urbanisme et au Développement Durable.

Dans le cadre de la division de la parcelle cadastrée ZK 260 située rue Surcouf appartenant à Mme Dessaux Rachel, le géomètre a transmis le plan de division faisant état d'une nécessaire régularisation de la délimitation entre cette parcelle et le terrain communal limitrophe cadastré ZK 288 où est situé l'abri bus.

Mme Dessaux accepte de céder une emprise d'une surface de 3 m<sup>2</sup> issue de la parcelle ZK 260 (nouvellement cadastrée ZK 350 pour 1 m<sup>2</sup> et ZK 349 pour 2 m<sup>2</sup>) et la Ville de Pordic lui cède une emprise de 1 m<sup>2</sup> issue de la parcelle ZK 288 (nouvellement cadastrée ZK 351).

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20190701-DB20190712-DE

Cet échange se fera sans soulte (selon l'estimation des domaines). Les frais d'acte seront à la charge de Mme Dessaux.

Dès lors,

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les actes afférents aux conditions précitées

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Maurice BATTAS.

